

Alain Bazot, UFC-Que choisir : « Le relèvement du SRP, c'est de l'enfumage ! »

© 11/04/2018 | 👤 Arnaud Carpon • 📰 Terre-net Média

Président de l'association de consommateurs UFC-Que choisir, Alain Bazot critique vigoureusement l'intérêt du relèvement du seuil de revente à perte pour les agriculteurs. Pour lui, l'inversion de la construction des prix est le seul levier pertinent prévu au « projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole ». « A condition qu'on intègre tous les coûts de production, y compris les coûts environnementaux actuellement payés par les consommateurs. »

[Interview] Alain Bazot, président de l'association de consommateurs UFC-Que Choisir, crie à « l'enfumage »

Agriculteurs et consommateurs, même combat ? « Oui sur le volet économique », répond Alain Bazot. Le président de l'**association de consommateur UFC-Que choisir** reste très critique à l'encontre du **projet de loi « pour l'équilibre des relations commerciales** dans le secteur agricole ».

« Le **relèvement du seuil de revente à perte**, c'est de l'enfumage », dénonce-t-il. « Il est hors de question de laisser passer des hausses de prix induites sans qu'il n'y ait de retour aux agriculteurs. L'enfumage, c'est de croire que le sacrifice, même modéré, des consommateurs, va sauver le revenu agricole. »

Selon lui, la mesure ne va concerner que les produits de grande marques soumis à une concurrence féroce entre distributeurs et, de ce fait, pour lesquels les marges sont extrêmement faibles. De surcroît, il n'y a aucune garantie pour que les marges supplémentaires réalisées par les distributeurs bénéficient aux producteurs. « On rêve éveillé. C'est une affirmation de principe. Or ce n'est pas comme cela qu'on sauvera le revenu des agriculteurs. »

« Nous voulons la vérité des coûts »

Seule solution viable : l'**inversion de la construction des prix**. « Partons des coûts de production des agriculteurs ! » Mais attention, prenons en compte tous les coûts de production, y compris les **coûts environnementaux**. Car nous en avons assez des pratiques agricoles trop gourmandes en eau ou qui peuvent polluer les nappes phréatiques. Ces coûts de dégradation de la ressource sont actuellement supportés par le **consommateur**. En les intégrant aux **coûts de production**, on verrait que l'agriculture conventionnelle n'est pas aussi concurrentielle qu'on pourrait le croire, par rapport à l'**agriculture biologique** notamment.

Selon lui, « 80 % des redevances finançant les agences de l'eau sont payées par les consommateurs, via leur facture d'eau ». « Il faut appliquer le **principe pollueur-payeur** », explique le représentant des consommateurs, qui appelle à des changements profonds des modèles agricoles dans un certain nombre de région en France.